

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2017**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 18 octobre 2017 à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Alain CAZABONNE**  
**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Élection du Maire
- 2 - Détermination du nombre d'adjoints
- 3 - Élection des adjoints
- 4 - Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

**Questions Orales**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2017, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 18 octobre 2017 à 18 h, sous la présidence de Madame BEGE-SEURIN, doyenne de l'assemblée, pour l'ouverture de la séance et l'élection du Maire, et Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, à partir de la délibération n° 2.

**PRESENTS** : Mme BEGE-SEURIN, Mme DENON-BIROT, Mme BONORON, Mme CASTAGNERA, M. CAZABONNE, Mme ROSSI, M. BONNIN, Mme SALLET, M. PARANTEAU, Mme HIERET, Mme LARTIGUES, Mme DESGUERS, Mme CHADEBOST, M. BESSE, M. JEAN, M. DUART, Mme CHABBAT, M. VILLEGA-ARINO, Mme SAUTOUR, M. LABOURDETTE, Mme IRIART, M. GELLE, Mme FABRE-TABOURIN, M. PENE, M. JESTIN, M. ERCHOUK, M. GOYER, M. SALLABERRY, M. FARGUES, Mme PITOT, M. GARRIGUES, M. AMBRY, M. CONTE, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DE MARCO, Mme ZANOTTI, M. GUERIN, Mme CONGOSTE, Mme RAMI, M. DELLU, M. GUEGUEN

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. PRADES (procuration à M. PARANTEAU),

Mme MAURES (procuration à Mme CHABBAT)

### **Mme FABRE-TABOURIN a été désignée comme secrétaire de séance**

**M. VILLEGA-ARINO** : Mesdames, Messieurs, un petit peu de silence s'il vous plaît. Nous avons quelques petites choses à régler. Je suis très heureux de vous accueillir tous en ce grand jour. Vous savez que c'est une réunion un petit peu spéciale, puisque notre Maire, Alain CAZABONNE, part vers des fonctions plus élevées, tout en restant quand même sur Talence, puisqu'il y est attaché de cœur.

Avant d'ouvrir la séance, Madame de MARCO a distribué un petit feuillet concernant une motion qu'elle souhaite faire voter par le Conseil Municipal – mais pas aujourd'hui – concernant les compteurs Linky. Cette motion a été reçue par la majorité. Nous sommes en train de l'étudier. Il va y avoir un échange et elle reviendra sur table lors d'un prochain Conseil Municipal, parce que c'est effectivement un sujet important.

Je crois que le quorum est atteint. J'ai un certain nombre de procurations. Madame MAURES a donné procuration à Madame CHABBAT et Monsieur PRADES a donné procuration à Monsieur PARANTEAU. Le Secrétaire de la séance sera Madame FABRE-TABOURIN. Je vais inviter Madame BEGE-SEURIN, qui est notre doyenne, à prendre la présidence de la séance, en application de l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### **1 - Élection du Maire**

**Mme BEGE-SEURIN** : Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs. Nous allons donc procéder à l'élection du Maire. Pour cela, je vais appeler les différents membres du Conseil à venir voter. Je vais les appeler un par un, nominalement, de façon qu'ils puissent se rendre dans l'isoloir pour voter. Mais auparavant,... auparavant, nous allons procéder à l'appel des conseillers. Il faudrait que l'on m'en donne la liste.

*Il est procédé à l'appel des conseillers.*

Mmes Denis BEGE-SEURIN - Marie-Nelly DENON-BIROT - Simone BONORON - Danièle CASTAGNERA – Alain CAZABONNE – Solange ROSSI – Jean-Jacque BONNIN – Jeanne SALLET – Gérard PARANTEAU - Annie HIERET - Noëlle LARTIGUES - Josiane DESGUERS - Jacqueline CHADEBOST – François BESSE – Gérald JEAN – Patrick DUART - Chantal CHABBAT – Patrici VILLEGA-ARINO - Rosine SAUTOUR – Hélène MAURES - Marc LABOURDETTE - Dominique IRIART – Thierry GELLE - Frédérique FABRE-TABOURIN – Christian PENE – Laurent PRADES – François JESTIN – Salem ERCHOUK – Philippe GOYER – Emmanuel SALLABERRY – Frédéric

FARGUES - Laetitia PITOT – Guillaume GARRIGUES – Stéphane AMBRY - Bernard CONTE - Denise GREGLARD-NEDELEC – Monique DE MARCO – Claire ZANOTTI - Armand GUERIN – Myriam CONGOSTE - Isabelle RAM - Arnaud DELLU – Guillaume GUEGUEN

Je propose maintenant aux conseillers que deux assesseurs, un de la majorité et un de l'opposition se proposent à vos suffrages. François JESTIN et pour l'opposition Bernard CONTE. Voulez-vous vous joindre à nous ?

Permettez-moi de vous rappeler les règles du suffrage. Conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit être élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il n'y a pas d'obligation de candidature. Peut être élu Maire un Conseiller Municipal qui ne s'est pas porté candidat à la fonction. Un conseiller peut se porter candidat à un tour de scrutin, alors qu'il ne l'était pas au tour précédent. Un bureau composé d'assesseurs doit être constitué, afin de procéder à l'opération du vote. Il sera ensuite désigné quatre scrutateurs qui procéderont au dépouillement à l'issue duquel le résultat sera annoncé par le président de la séance. Le conseiller municipal proclamé Maire est immédiatement installé. Le résultat de l'élection sera affiché à la porte de la mairie, article R 2122-1 du Code général des collectivités territoriales.

Nous avons donc vérifié la présence des électeurs. Nous avons des assesseurs. Je voudrais savoir qui sont les conseillers municipaux souhaitant faire acte de candidature, si toutefois il y en a.

**M. CAZABONNE** : Au nom du groupe majoritaire, je vous propose la candidature d'Emmanuel SALLABERRY.

**Mme BEGE-SEURIN** : C'est noté.

**Mme ZANOTTI** : Au nom de la liste socialiste, «Talencez vous !», je présente la candidature d'Arnaud DELLU.

**Mme BEGE-SEURIN** : C'est noté. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous avons donc pour l'instant deux candidats, un pour la majorité et un pour l'opposition. Je rappelle leurs noms : Monsieur SALLABERRY et Monsieur DELLU. Là encore, la parité n'est pas respectée !

Je pense que nous pourrions peut-être commencer à procéder au vote.

**M. GUEGUEN** : Chers collègues, merci. Étant donné que le suspens est quand même relativement relatif, pourrions-nous laisser la chance à Monsieur SALLABERRY de peut-être nous expliquer et expliquer aux Talençais

la façon dont il conçoit le rôle de Maire et quelle sera peut-être sa façon de... après, cela ne servira plus à grand-chose. Peut-être que certains membres de la majorité ou des membres de l'opposition aimeraient avoir ces informations.

**Mme BEGE-SEURIN** : La majorité non, parce que nous connaissons et apprécions beaucoup le travail de Monsieur SALLABERRY et nous connaissons son dévouement absolu au bien commun de la commune. Quant à l'opposition, nous connaissons également les qualités de Monsieur DELLU. Je ne sais pas si cela ne serait pas une perte de temps de retarder le moment du vote.

**M. GUERIN** : Je pense qu'il y a le public, aussi, derrière, qui s'est déplacé exceptionnellement en nombre aujourd'hui, pour une chose importante. Il me paraîtrait assez intéressant de reprendre cette proposition.

**Mme BEGE-SEURIN** : Ce sont justement des gens qui s'intéressent à la vie de la commune et je suis certaine qu'ils connaissent parfaitement les qualités de nos candidats.

**M. VILLEGA-ARINO** : Si vous le permettez, je vais prendre la parole. Je crois que nous avons effectivement deux candidats qui sont de qualité et qui ont la particularité d'aimer particulièrement Talence. Nous allons avoir un vote et après ce vote – de toute façon, comme l'a dit Monsieur GUEGUEN, le suspense est relativement relatif – je propose plutôt qu'après, Monsieur SALLABERRY ou Monsieur DELLU, s'il est élu, nous parlent brièvement de leur amour de Talence et de ce qu'ils souhaitent faire. Cela me paraît plus logique. Nous ne sommes plus en campagne.

**Mme BEGE-SEURIN** : Merci. Nous commençons donc à voter. Je commence.

*(Il est procédé au vote).*

Le dépouillement vient d'avoir lieu. Je rappelle le nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : aucun. Nombre de votants : 43. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4. Nombre de suffrages exprimés : 39. Monsieur Emmanuel SALLABERRY obtient 33 suffrages. Monsieur Arnaud DELLU obtient 6 suffrages. Monsieur SALLABERRY est donc élu Maire à la majorité absolue et je l'invite à venir prendre la place qui est désormais la sienne.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE** : Bonsoir, tout d'abord et merci pour ces applaudissements. Je suis évidemment très heureux et surtout fier de la confiance que vous venez de me témoigner. Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe désormais. Mais, avant de m'adresser à vous un petit peu plus longuement, j'aimerais donner la parole à celui qui, depuis tant d'années, consacre sa vie d'élus à Talence. Monsieur Alain CAZABONNE, Sénateur de la Gironde.

*(Applaudissements)*

**M. CAZABONNE** : Bien, Mesdames, Messieurs, merci d'avoir voté aussi massivement pour Emmanuel SALLABERRY. Son élection est quelque part pour moi, compte tenu du fait que c'était le choix que je souhaitais, une espèce d'atténuation de l'émotion qui est la mienne aujourd'hui, que je ne chercherais pas à dissimuler. Nous avons deux émotions différentes à dire tous les deux. Lui vit celle que j'ai connue lorsque j'ai succédé à Gérard CASTAGNERA. J'étais assis à côté de lui, puis vous le savez, il est décédé et je l'ai remplacé. Cela n'a l'air de rien, une place. L'autre jour, Emmanuel me disait qu'il avait cette émotion, cette tension, cette inquiétude que nous avons tous de dire : «Est-ce que nous allons être capables de ?». Je disais : «Ne t'inquiète pas, quand j'ai su, quand je suis arrivé là, j'étais comme toi, Emmanuel, avec une inquiétude». Cela n'a l'air de rien de changer une place. Mais, c'est de l'inquiétude et donc, je lui ai dit cette émotion est légitime et compréhensible.

La mienne est aujourd'hui différente. La mienne, naturellement, et vous le comprenez, c'est d'avoir passé vingt-quatre ans ici comme Maire, dix ans comme Premier adjoint. On ne quitte pas cela sans émotion. Ceci étant dit, je ne quitte pas tout, puisque je reste élu à Talence aussi et puis, vous le savez, je suis depuis le 1<sup>er</sup> octobre au Sénat.

J'ai essayé de me noter trois ou quatre éléments. Je vais évoquer dans un instant le travail que nous avons fait ensemble, les réalisations, mais vous comprenez naturellement que je commence mon propos par des remerciements. Des remerciements envers les Talençaises et les Talençais qui, à quatre reprises, m'ont renouvelé leur confiance, ainsi qu'à mon équipe. Ce sont eux les décideurs. Ce sont eux qui contrôlent notre action. Ce sont eux qui décident si nous sommes ou non dans la bonne voie.

Remerciements aussi, une fois que les électeurs nous désignent, aux conseillers municipaux et aux adjoints. Naturellement, j'aurai une pensée plus – comment le dire – précise ou forte envers le groupe majoritaire. Jamais – et Patrick VILLEGA le rappelait l'autre jour – la majorité n'a faibli ou manqué. Vous avez toujours été présents, dans les grands moments, dans les grands choix, pour les quelques réalisations que je vais évoquer après. Pour l'opposition, j'ai une pensée différente. D'abord, elle est très diverse. Elle est dans son rôle, parfois, de s'opposer, mais il y a plusieurs façons de s'opposer et moi, je m'amusais souvent à dire, il y a quelques membres de l'opposition avec qui on travaille de manière assez intéressante ; et puis il y en a d'autres – je ne donnerai aucun nom, parce que cela pourrait entraîner un débat – que je baptisais entre nous – vous ne le répérez pas, il n'y a pas de journalistes – que j'appelais «Ayatollah», parce qu'ils avaient la certitude de détenir la vérité. En réalité, quand on est élu, il faut être humble. Il faut être conscient qu'on ne détient pas la vérité soi-même. On est plus intelligents à plusieurs, mais il faut la rechercher humblement, parce que

les problèmes sont complexes. Et s'il est vrai qu'il est facile de résoudre des problèmes sur une tribune électorale, il est beaucoup plus difficile de les résoudre après, ici, lorsqu'on est au sein de la gestion de ce Conseil Municipal.

Remerciements aussi naturellement aux services, exemplaires, pendant toutes ces années, et qui nous ont permis de réaliser ce qui a été réalisé. Le hasard a voulu que cet après-midi, c'est une des deux dernières lettres que j'ai signées. J'ai signé une lettre de remerciements à quelqu'un qui me remerciait. Mais dans sa lettre, un passage est intéressant, je passe sur la partie où elle me remercie, c'est sympathique, mais ce n'est pas là où je veux en venir, et elle me dit, alors qu'elle était là depuis vingt-trois ans, elle parle d'une ville bien agréable, etc. Elle me remercie un jour d'être allé la rencontrer parce que sa voiture avait brûlé. Elle me dit : «C'est bien, vous êtes venu me voir et vous m'avez réconfortée». Et après, c'est cela qui est important : «Quand j'ai eu besoin de vos services, ils ont été là pour moi, pour me réconforter, pour m'aider financièrement. Quand je me suis inscrite à la médiathèque, j'ai trouvé des gens charmants et de bons conseils. Quand je me suis inscrite au cours d'anglais et à l'écriture, j'ai rencontré des personnels avenants et efficaces, de bons professeurs. Bref, tout est bon à Talence». Ce qui montre bien ce que j'évoquais, l'indispensable lien entre les élus et l'administration. Si on veut réussir, il faut à tout prix être partenaire, chacun dans son rôle, avec l'administration. Quand je dis l'administration, ce sont naturellement tous les services de la Ville. Et puis, merci aussi à la presse. Quand on est élu, parfois, on pense : «Ah, la presse, ils ne sont pas gentils». Si, la presse est dans son rôle. La presse est aussi un pouvoir. Il y a le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir de la presse. La justice et la presse. La presse, vous êtes aussi là, une espèce de contrôle et de porteurs de messages. Vous aidez aussi effectivement la Ville dans sa réussite. Donc, merci à tout le monde.

J'évoquais tout à l'heure une belle aventure, cela est vrai, qui nous a permis de réaliser pas mal de choses. Je ne fais que lister, autrement vingt-quatre ans ne se résumerait pas en un quart d'heure. Cela a été non seulement des réalisations concrètes. Le premier des grands projets avait été celui que nous avons lancé avec Gérard CASTAGNERA, la création d'un centre-ville. Tous les anciens le savent, cette ville était une «ville-dortoir», parce que c'est là où venaient dormir les étudiants ou ceux qui travaillaient à Bordeaux. Mais, nous n'avions pas une véritable ville, il fallait absolument créer ce centre-ville. Gérard CASTAGNERA est décédé avant d'avoir réalisé ce centre-ville. J'ai pris la suite. Il n'est pas tout à fait fini. Emmanuel, tu auras à le terminer. Ce qui montre d'ailleurs qu'en France, tout cela est long et compliqué. Cela fait pratiquement quatorze ou quinze ans que nous l'avons vraiment entamé. Je ne rentre pas dans les détails, le premier projet a été arrêté, il a fallu repartir, avec toutes les contraintes administratives. C'était une ZAC, donc tout cela est très long. Il a fallu plus de quatorze ans pour arriver à l'état actuel de la réalisation. Le second grand projet – François le connaît bien – c'est la requalification de Thouars. C'est pareil, nous en sommes à douze, treize ou quatorze ans, je ne compte plus, et il nous reste encore trois, quatre ou cinq ans. Là aussi, il faudra, Emmanuel, que

tu continues ce projet extrêmement intéressant de revitalisation.

Après, permettez-moi de dire un mot pour un projet auquel je me suis beaucoup attaché, c'est le tramway. Je le baptisais «mon tramway», parce que j'étais en charge à l'époque de la commission Tramway au niveau de ce qu'était la Communauté urbaine et donc, j'ai conduit ce projet. Je ne l'ai pas, comme certains l'ont dit à l'époque, imposé à Talence. Ce qui l'a imposé à Talence, c'était la présence de l'université, Pessac derrière Talence, qui était une des lignes les plus chargées. Et nous le voyons aujourd'hui, avec le succès, c'est peut-être la ligne la plus chargée.

Après, il y a naturellement aussi, et je suis assez fier d'avoir recréé avec l'université des liens très forts. Longtemps, l'université a été un monde clos. Les villes étaient à côté, mais vivaient séparément et nous avons réussi à faire cette ouverture et naturellement, là aussi, c'est le résultat de la volonté universitaire, la volonté de la Ville de Talence. Et puis, il y a toute une... non pas des réalisations, mais toute une série de démarches, de concertation. Les PVPV «Parlons ville, Parlons vie», «l'écoute propre», aujourd'hui c'est «participatif». Bref, c'est une très grande ouverture vers la citoyenneté participative, à laquelle s'ajoutent de très gros efforts, n'est-ce pas Mme FABRE, sur la végétalisation, ce qui fait quand même aussi une qualité de vie.

Tout cela pour dire que face à tous ces projets, tout ce qui a été réalisé – et là je me tourne vers Emmanuel – je disais tout à l'heure qu'il est plus facile de résoudre les problèmes d'une tribune électorale que dans le concret, quand on voit une ville et la composition d'une population, c'est extrêmement varié. Une partie de la population par nature et par sa situation difficile est surtout intéressée par ce qu'on peut lui apporter sur le plan social. Vous avez une partie de la population qui ne s'intéresse qu'aux sports – et je mets un «s» à sports, parce que même au niveau du sport, chacun a sa discipline – et qui souhaiterait donc que la Ville ne fasse que cela pour sa discipline. Cela est vrai pour la culture, où il y a aussi une très forte demande. Cela est vrai pour tous ces domaines-là. Et gérer la Ville, tu l'as souvent dit, c'est une ville d'équilibre, c'est justement être à ce point d'équilibre qui permet de répondre aux attentes de la majorité des citoyens, conscient que l'on n'est jamais totalement dans la satisfaction de ces attentes. Mais justement, ce qui est intéressant, c'est d'arriver à cet équilibre. Cela se fait avec beaucoup de concertation, non seulement en interne, mais également à l'extérieur.

Je le dis bien souvent, lorsque j'accueille les nouveaux Talençais, une ville agréable à vivre, qu'est-ce que c'est ? C'est d'abord une ville où on peut se loger. Je sais bien que c'est mieux quand on dit aux habitants d'aller se loger ailleurs. Nous pourrions vous citer des cas humains, dramatiques. Deux simples exemples : une famille divorce. Dans une décision qui peut prendre une heure ou une semaine, d'un seul coup, il faut deux logements et chacun souhaite qu'il soit à proximité lorsqu'il y a des enfants. Cas rapide ! Il y a aussi les cas dramatiques de personnes qui, encore aujourd'hui, dorment leur voiture. Je sais bien que la

réponse est un peu égoïste de dire, oui, il faut les loger. C'est un peu comme pour les gens du voyage, il faut accueillir ces malheureux. Mais ailleurs, c'est tellement mieux ! Eh ben non ! Je dis que quand on a la chance d'avoir une qualité de vie, il faut accepter cet effort sur soi-même de dire, «je vais partager cette qualité, même si j'en perds un peu». Autrement, on ne peut pas être heureux tout seul. Comme le disait CAMUS, il y a une forme de honte à être heureux tout seul. Il faut partager cela. Ce n'est pas toujours facile. Dans une ville, il faut pouvoir se loger, il faut pouvoir y étudier, des écoles, l'université, il faut pouvoir travailler, donc essayer d'apporter à travers du commerce et de l'artisanat, les services que l'on peut apporter. Il faut se distraire – n'est-ce pas Patrick ? – il faut se distraire ou apprendre, la culture est un moyen énorme d'enrichissement personnel, et aussi d'accès à la citoyenneté. C'est tout cela qui fait une ville. Alors, une fois qu'on a dit tout cela, qu'on a aussi attiré l'attention de tout le monde sur l'indispensable solidarité, je résumerais en disant que c'est là aussi une nécessité d'équilibre. Cela est aujourd'hui particulièrement difficile, parce que nous vivons dans un monde hiérarchisé, avec des normes, des règles, des lois. Je rappelle souvent qu'il y a plus de 9 600 lois en France et 520 000 règlements, arrêtés, décrets... et que nul n'est censé ignorer la loi. Si vous trouvez une seule personne qui puisse connaître tout cela, vous me donnerez son nom ! C'est Google ! Mais il n'est accessible que par ces étranges machines.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Et au-delà de toutes ces difficultés, pour moi, le plus important – et je sais que tu y es attentif, Emmanuel – j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure devant la télévision, on m'a demandé pourquoi j'avais souhaité que ce soit Emmanuel. J'ai dit : «Naturellement, parmi toute la jeune génération que j'ai appelée et qui a pris les responsabilités, beaucoup avaient les qualités et auraient pu prétendre à. Il fallait avoir trois qualités à l'instant. La première était la compétence, Emmanuel l'a démontré au niveau de sa délégation des ressources et du stationnement, dossier épineux. Il fallait avoir la disponibilité et celle-là, d'autres ne l'avaient pas. Son statut de fonctionnaire associé à la Défense lui a permis de se mettre en totale disponibilité. Et il fallait une troisième qualité, qui pour moi est essentielle, c'est la fidélité». Je sais qu'il avait ces trois qualités et c'est pour cela que j'ai souhaité que ce soit lui. Et puis, il est attentif à la proximité, parce que pour moi, c'est l'essentiel. Et je ne cache pas que le choix que j'ai fait était difficile, parce que la chose à laquelle je tenais le plus, c'est cette proximité. Parce que le mandat de Maire n'est pas un mandat comme celui de Sénateur ou un autre. Le mandat de Maire, c'est un attachement viscéral à sa Ville. CHABAN disait souvent : «*Entre le Maire et sa Ville, c'est une histoire d'amour*». Il avait raison. Il faut aimer les gens pour les servir. On peut les servir de travers, se tromper, mais aimer les gens. Et cela, Emmanuel, je sais que tu l'as et c'était aussi une des conditions essentielles. Après, il faut avoir une forme de lucidité. J'aimais beaucoup cette supplique de Winston CHURCHILL : «*Seigneur, donne-moi la force de changer les choses que je puisse changer, la sérénité d'accepter celles auxquelles je ne puis remédier, et la sagesse de distinguer les unes des autres*». C'est cela aussi, il faut être capable de faire cette différence pour aller à l'essentiel et surtout, pour faire ce qui est possible, et ce n'est pas toujours facile.



Alors, cette disponibilité de tous les jours à laquelle je reviens, elle peut s'exercer quel que soit le rang que l'on occupe. Comme conseiller municipal, je continuerai. Emmanuel, je le remercie, a eu la volonté de continuer à m'associer à travers des missions. Pas de délégation, parce que la loi est telle que je n'ai pas le droit de prendre de délégation, mais des missions qui sont essentiellement dans la proximité. C'est cela le plus important.

J'ai lu l'autre jour une phrase que j'ai citée ici deux, trois fois. Si vous êtes attentifs, vous l'avez retenue. Vauvenargues disait : *«On doit se consoler de n'avoir pas les grands talents, ni les grandes places. On peut être au-dessus des unes et des autres par le cœur»*. Et lorsqu'on est élu, raison de plus, cela doit nous obliger, comme une noblesse.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je suis devant vous donc aujourd'hui empli d'un sentiment d'humilité face à la tâche qui nous attend, reconnaissant pour la confiance que vous m'avez témoignée et conscient que cette confiance m'impose d'être capable de me dépasser. Alain, Monsieur le Sénateur, merci. Merci pour ta bienveillance. Merci pour tes enseignements. Il y a peu, lors de nos différents échanges – nous nous sommes beaucoup vus récemment – tu me disais qu'être Maire, c'est savoir écouter, pour accompagner et soutenir au mieux chacun. Tu précisais, c'est beaucoup plus qu'un métier, c'est d'abord une passion, tu l'as rappelé tout à l'heure. Pour faire des grandes choses, il faut être passionné.

Mes chers collègues, élus de Talence, quel qu'ait été votre vote aujourd'hui, je sais que s'il y a une chose que nous partageons, c'est cette passion pour Talence. Bien sûr, nous ne l'exprimons pas toujours de la même façon et bien sûr, nous aurons peut-être l'occasion d'avoir des différends. Et c'est très bien ainsi, car c'est notre liberté. Ce que je sais, c'est que malgré nos différences, la plupart d'entre nous partageons le même engagement pour l'avenir de Talence. Je crois que nous pouvons saisir cet avenir ensemble. Nous sommes plus grands que l'addition de nos ambitions individuelles. Ensemble, avec votre aide à tous, nous continuerons d'aller de l'avant, collectivement, élus de la majorité comme élus des oppositions. Au fil des années, j'ai appris que les divergences qui nous opposaient s'effaçaient bien souvent devant l'intérêt des Talençais et j'en veux pour preuve le nombre important de délibérations que nous avons prises ici à l'unanimité, tout comme le respect mutuel qui a toujours caractérisé nos échanges. Vous pouvez compter sur moi pour préserver ce climat d'échanges et de débats. Aujourd'hui, je m'engage à mettre toute mon énergie pour poursuivre avec vous le travail déjà entrepris. Aujourd'hui, je m'engage pour que Talence poursuive l'aménagement et la protection de ses quartiers, en conciliant la création des équipements indispensables avec la protection d'un

patrimoine remarquable. Aujourd'hui, je m'engage pour que Talence accompagne chacune et chacun, tout au long des âges de la vie et se mobilise pour les personnes les plus fragiles. Aujourd'hui, je m'engage pour que Talence conjugue développement et préservation de notre environnement. Aujourd'hui, je m'engage pour que Talence favorise les échanges entre générations, entre quartiers, parce qu'il n'y a pour moi qu'une même vitalité, une même communauté, une communauté de destin, la communauté talençaise.

Tout au long de son mandat de Maire, Alain CAZABONNE a profondément transformé notre ville, pour en faire une commune attractive, qui a su associer l'exigence du développement durable à la nécessité de créer des activités économiques, culturelles et sportives. En préservant, tu l'as fait, Alain, les indispensables équilibres entre développement et qualité de vie. Avec un seul objectif, de tous les instants, qu'ici, la solidarité se vive au quotidien.

Alain CAZABONNE a rempli sa fonction de Maire en apportant en toutes circonstances son écoute et sa disponibilité à chaque instant. Alain CAZABONNE reste à nos côtés, pleinement Talençais. C'est pour moi une immense chance. C'est évidemment aussi une formidable exigence et j'y suis prêt. Alors évidemment, dit comme cela, la formulation peut peut-être vous paraître abrupte. J'y suis prêt, d'abord parce que je connais la qualité de l'administration talençaise. Vous savez combien il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur elle, sur son professionnalisme, sa réactivité. Je voudrais en profiter pour saluer pleinement ses compétences et je sais que nous continuerons à travailler ensemble dans le même état d'esprit : être au service du public. C'est là, je crois, une mission belle, une mission noble et qui doit être au cœur de notre action quotidienne. J'y suis prêt, parce que j'ai autour de moi une équipe remarquable, une équipe d'équilibre politique, mais avant tout une équipe humaine. Patrick, bien sûr, dont l'indéfectible appui et la présence quotidienne à mes côtés ces derniers mois auront été très précieux. Je sais également être porté par mes collègues et amis du groupe majoritaire. Qu'ils soient issus du rang d'une formation politique ou comme moi, de cette société que l'on dit civile, chacun d'entre vous a été un élément déterminant dans la vision que je porte pour notre commune. Depuis plusieurs semaines, j'ai pu compter sur votre soutien. J'ai pu également compter sur vos conseils, sur votre expérience, mais également sur vos manifestations régulières de confiance, au détour d'un appel, d'un message ou simplement au cours de nos très nombreuses rencontres. Merci ! Merci, pour ces témoignages.

Nous nous sommes rencontrés il y a quatre ans, pour ce qui aura été ma première campagne électorale et toute cette aventure aura démontré, si besoin était, que Talence est bien la ville de tous les possibles. Je pourrais prendre un autre exemple, avec la trajectoire désormais ministérielle de mon ami Aurélien SEBTON ici présent, lui aussi né en politique à Talence. J'y suis prêt, parce que j'ai décidé de mettre ma carrière professionnelle entre parenthèses pour me consacrer pleinement à Talence. Sans ce choix, je ne me serais jamais autorisé

à me présenter à vos suffrages ce soir. Vous me connaissez au travers notamment du prisme de ma délégation aux finances, sujet aussi abrupt et rugueux, mais pour le tout indispensable. Je crois posséder d'autres facettes qui puisent leurs sources dans les valeurs d'humanisme que je partage avec vous et avec toi, Alain.

Alain, je voulais quand même le souligner, nous avons néanmoins une différence fondamentale. Tu as un défaut principal, tu es Béarnais et j'ai une vraie qualité, je suis Basque. J'ai amené des Basques dans la salle d'à côté, effectivement... c'est la diaspora, nous sommes un peu partout...

Si j'ai peu l'habitude de parler de moi, je crois néanmoins nécessaire de vous éclairer sur mon parcours. Basque d'origine, donc, né à Bayonne – retenez-le, et pas à Biarritz – j'ai fait mes études à Toulouse, puis à Bordeaux, pour rejoindre un établissement public d'État dans le secteur de la Défense. Passionné de tennis, vous le savez peut-être aussi, mais hélas, bien moins classé que mon ami Laurent, à qui je dois notre rencontre, j'ai très vite compris que pour fouler le central de Roland-Garros, il valait mieux pour moi être un arbitre qu'un joueur. C'est ainsi que je suis devenu, voici vingt ans, un arbitre international de tennis, une école d'humilité, une école de rigueur et de travail en équipe. Je suis un jeune papa, des jumeaux de onze mois, une autre école d'humilité, de rigueur et de travail en équipe. Et je sais Alain que gérer des jumeaux, tu comprends de quoi je parle. Je ne serais bien entendu pas là ce soir sans le soutien d'une autre équipe, très personnelle, celle-ci, qui depuis des semaines, soutient, épaulé, rassure et motive. Merci à ma famille, merci à mes amis et merci à mes proches.

Alors, aujourd'hui devant vous et très sincèrement ému, j'ai envie de vous parler de notre projet pour Talence, car somme toute, ma personne n'a pas grand intérêt face aux enjeux qui attendent notre Ville. Notre projet, c'est celui que les Talençais ont choisi lors des dernières élections municipales, et vous en connaissez bien entendu les grandes lignes. Un projet fort pour une ville solidaire, une ville participative, une ville dynamique, une ville sportive, une ville qui aime la culture, les cultures, une ville qui allie développement et respect de l'environnement, une ville d'équilibre. Avec les membres de la majorité municipale, nous tiendrons les engagements pris devant les Talençais. Alain, tu viens de le rappeler, bon nombre d'entre eux sont déjà réalisés ou en passe de l'être. J'ai bien noté ce qu'il fallait que je finisse. Pour ma part, je pense également aux nouvelles étapes que nous avons franchies pour permettre aux Talençais d'être plus que jamais acteurs de leur Ville. C'est une fierté. Notre Ville est aujourd'hui exemplaire en la matière, avec la mise en place d'un budget participatif, d'une opération d'habitat participatif ou d'une démarche unique de co-construction du cahier des charges préalable à la reconversion du site de la Médoquine, pour ne citer que les plus récents. Autre source de fierté, malgré un désengagement de l'État sans précédent, nous avons mené une politique de maintien du service que nous devons aux Talençais, tout en engageant la Ville dans une démarche de désendettement. La Chambre régionale des comptes l'a d'ailleurs souligné dans son dernier rapport paru en janvier 2017. Se

désendetter, mes chers collègues, ce n'est pas que par les finances. Se désendetter, c'est préparer l'avenir. Vous l'aurez compris, je suis évidemment porteur du bilan et des engagements de notre équipe et j'en suis et j'en demeurerai fier. Je poursuivrai sans relâche ce travail. Mais, j'ai également une autre ambition pour notre Ville, elle repose principalement sur la qualité du lien qui doit présider à nos relations avec les Talençais : la proximité sera le fil rouge de notre action, et ce ne sont pas que des paroles. Ce sera aussi une démarche partagée, qui s'accompagnera des moyens nécessaires. Aujourd'hui, devant vous réunis, je m'y engage. Parce que sans proximité, il n'y a au sein d'une communauté ni sérénité ni solidarité, le temps est venu d'optimiser cet indispensable dialogue. Mon ambition la plus grande est d'être dès aujourd'hui, dès ce soir et pour tout le temps de ce si noble mandat, un Maire qui écoute, un Maire qui décide, un Maire parmi vous, un Maire citoyen.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

Merci infiniment. Et puisque je l'ai promis, je vais donner la parole aux oppositions. Monsieur DELLU, je vous en prie.

**M. DELLU** : Oui, Monsieur le Maire, comme de coutume républicaine, recevez en premier lieu nos félicitations pour votre élection. La liste que j'avais l'honneur de modestement conduire en 2014 avait une plateforme exigeante en matière de développement durable, d'urbanisme maîtrisé, de gestion juste transparente et partagée, de démocratie participative, de développement économique et commercial harmonieux, d'ouverture et d'animation culturelle ambitieuse, d'anticipation enfin, pour préparer la ville de demain. Autant de points qui, pour beaucoup de Talençaises et Talençais, n'ont que bien peu avancé depuis trois ans. En tout cas, certainement pas au rythme imposé par les enjeux. Alors, en tant que citoyens talençais responsables et honnêtes, nous ne pouvons évidemment que souhaiter votre réussite, car qui souhaiterait que la situation ne s'améliore pas dans sa ville. Sans illusion toutefois, au regard de vos prises de position passées, nous serons, jusqu'aux prochaines élections, une opposition municipale toujours exigeante, toujours attentive, mais également toujours constructive, car l'intérêt public l'exige.

*(Applaudissements)*.

**M. LE MAIRE** : Merci. Quelqu'un d'autre ? Nous allons continuer par ces dames. Madame DE MARCO.

**Mme DE MARCO** : Oui, moi aussi, je vous remercie, Monsieur le Maire. Je vais être très brève. Nous tenons à vous féliciter pour votre élection sans surprise. En même temps, sachez que nous allons continuer à incarner une opposition ouverte, attentive, mais aussi vigilante et toujours constructive. Je ne vais pas revenir sur ce que nous projetons. Nous le verrons au cours des prochains

débats et des prochaines délibérations municipales. Encore félicitations !

**Monsieur le Maire** : Merci.

*(Applaudissements)*.

**M. LE MAIRE** : Monsieur CONTE, vous avez la parole.

**M. CONTE** : Merci. Merci de me rappeler que vous donnez la parole, Monsieur SALLABERRY, Monsieur le Maire. Pour ma part, je serai bref également. J'ai écouté votre discours, comme tous ceux qui sont présents ici. Nous savons bien que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, n'est-ce pas ? Pour notre part, nous veillerons à la mise en œuvre effective des promesses que vous venez de faire et je ferai une petite remarque. Vous avez mis en avant votre apolitisme et Dieu sait que je ne suis pas, je ne comprends pas que l'on puisse se dire «apolitique», parce que, soit on est apolitique de gauche, soit on est apolitique de droite. L'apolitisme n'existe pas. On ne peut pas mettre en œuvre au niveau budgétaire par exemple des recettes, des recettes comptables. Vous savez très bien, il me semble que vous l'avez dit une fois lors de la présentation d'un budget, que le budget est l'acte politique par excellence. Alors, j'espère que le prochain budget sera un acte apolitique et je demande à voir. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci à vous.

*(Applaudissements)*.

## **DELIBERATION**

Suite à la démission de M. Alain CAZABONNE de sa fonction de Maire, il convient de procéder à l'élection par le Conseil Municipal d'un nouveau Maire.

Par conséquent :

Madame BEGE-SEURIN, Présidente de séance, procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Elle constate que 41 conseillers sont présents et que les conditions de quorum posées à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies (CGCT).

Elle invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours de scrutin.

Si aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Un bureau est constitué :

M. Bernard CONTE et M. François JESTIN sont désignés comme assesseurs.

Un isolement est à la disposition des conseillers.

Chaque conseiller à l'appel de son nom dépose son enveloppe dans l'urne. Le nombre des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Il est procédé au dépouillement par 2 scrutateurs.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) sont signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0.....

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43.....

Nombre de suffrages déclarés nuls : 4.....

Nombre de suffrages exprimés : 39 .....

Majorité absolue : 20.....

Nom et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
M. DELLU Arnaud	6
M. SALLABERRY Emmanuel	33

M. Emmanuel SALLABERRY est proclamé Maire et immédiatement installé.

»

Reçue en Préfecture le 19/10/17

**M. LE MAIRE :** Nous allons passer à la deuxième délibération pour ce Conseil Municipal.

## **2 - Détermination du nombre d'adjoints**

**M. LE MAIRE :** En application des articles L 2121-1 et L 212-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de douze adjoints au Maire au maximum et un minimum. Vous le savez, dans le cadre de Talence, dans le cadre de la création des conseils de quartier, nous pouvons porter à seize le nombre maximum de ces adjoints. Jusqu'à il y a peu, la commune comportait quinze adjoints et je vous propose ce soir de fixer à seize, huit femmes et huit hommes, vous le verrez tout à l'heure, le nombre d'adjoints.

Votre vote ?

**M. DELLU** : Écoutez, c'est un choix de la majorité. Il relève de vos prérogatives politiques. Nous ne prendrons évidemment pas part au vote.

**M. GUERIN** : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement savoir ce qui motivait cette augmentation d'un adjoint supplémentaire.

**M. LE MAIRE** : La motivation que dans le cadre du projet que je souhaite construire pour la Ville, je souhaite m'appuyer sur ces seize compétences, déjà présentes au sein du Conseil, puisque le Conseil Municipal ne se modifie pas. Je souhaite m'appuyer sur seize adjoints.

**M. GUERIN** : Avec des délégations bien précises.

**M. LE MAIRE** : Je vous le confirme.

**M. CONTE** : Le changement, c'est maintenant, donc je demande la parole. Pour notre part, nous ne participerons pas au vote.

**M. LE MAIRE** : Les Verts, s'il vous plaît.

**Mme DE MARCO** : Nous ne participerons pas au vote également.

**M. LE MAIRE** : Donc, non-participation au vote. Le groupe majoritaire vote pour. Je vous remercie.

## **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

«En application des articles L.2121-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commune peut disposer de 12 adjoints au maire au maximum et d'un au minimum.

Ce nombre peut être porté à 16 en application des articles L 2122-2-1 et L 2143-1 du CGCT pour les communes de 20 000 à 79 999 habitants qui ont décidé de créer des conseils de quartiers, ce qui est le cas de Talence.

Je vous rappelle qu'en application des délibérations n° 3 en date du 29 mars 2014, n° 2 du 11/01/16 et n° 2 du 11/04/16, la Commune dispose à ce jour de 15 adjoints.

Je vous propose de fixer à 16 le nombre des adjoints.»

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR  
10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (oppositions)

Reçue en Préfecture le 19/10/17

### **3 - Élection des adjoints**

**M. LE MAIRE** : L'article L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales prévoit : *«Lorsqu'il y a lieu et pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints»*. Une liste va être déposée et vous pouvez, si vous le souhaitez, avoir dix minutes d'intense réflexion pour savoir si vous souhaitez déposer une liste d'adjoints pour être soumise au vote.

**M. DELLU** : Il n'y aura peut-être pas besoin de dix minutes de réflexion pour se dire que des adjoints ayant vocation à recevoir une délégation de la part d'un Maire au nom d'une majorité municipale ne relèvent pas de la participation d'une opposition municipale qui n'est pas en accord avec vos choix politiques de droite. Pour notre part, nous ne prendrons pas part au vote lors de l'élection.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

**Mme DE MARCO** : La réflexion est faite. Nous ne participerons pas au vote et nous n'avons pas de liste à proposer.

**M. CONTE** : Merci, Monsieur le Maire. Nous ne participerons pas non plus au vote, pour les raisons qui ont été exposées par nos collègues de l'opposition.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Malgré ces intenses réflexions, il va nous falloir passer à l'isoloir pour élire ces adjoints. Je ne prendrai pas dix minutes. Il me faudrait deux assesseurs et pour augurer ce nouveau mandat, un homme et une femme. Vous ne voulez pas présenter d'assesseur ? Groupe majoritaire, Monsieur GARRIGUES et Madame CHABBAT.

Je vais vous donner lecture de ces seize adjoints, par ordre du tableau, donc :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Patrick VILLEGA-ARINO
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : Jeanne SALLET
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Patrick DUART
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : François JESTIN
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Gérard PARANTEAU
- 6<sup>ème</sup> Adjointe : Danièle CASTAGNERA
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Philippe GOYER
- 8<sup>ème</sup> Adjointe : Anne-Marie HIERET
- 9<sup>ème</sup> Adjointe : Frédérique FABRE-TABOURIN
- 10<sup>ème</sup> Adjointe : Jacqueline CHADEBOST
- 11<sup>ème</sup> Adjointe : Marie-Nelly DENON-BIROT
- 12<sup>ème</sup> Adjoint : Laurent PRADES



13<sup>ème</sup> Adjoint : Marc LABOURDETTE

14<sup>ème</sup> Adjointe : Josiane DESGUERS

15<sup>ème</sup> Adjointe : Laetitia PITOT

16<sup>ème</sup> Adjoint : Christian PENE

Je vais donc vous appeler un par un pour voter.

*(Il est procédé aux opérations de vote).*

**M. le MAIRE** : Je vais vous inviter à vous rasseoir s'il vous plaît. Merci. Résultat de l'élection des adjoints au Maire. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10. Nombre de votants : 33. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3. Nombre de suffrages exprimés : 30. La liste de M. Patrick VILLEGA-ARINO obtient 30 suffrages, soit la majorité absolue. Je vous félicite.

*(Applaudissements).*

## DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«L'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, lorsqu'il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Je vous invite à déposer auprès de moi les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire et vous propose un délai de 10 minutes pour ce faire, sauf décision contraire du Conseil Municipal. Je vous rappelle que les listes doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. De plus, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un mais l'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas obligatoire.

Les listes déposées, je vous propose de procéder au vote sous le contrôle du bureau placé sous ma présidence et composé de deux assesseurs et d'un secrétaire. Ne sont valides que les bulletins de vote conformes à la liste tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation.

### Résultats du premier tour de scrutin

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10

b) nombre de votants (enveloppes déposées) : 33

1 c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau

- (art L66 du code électoral) : 3...
- d) nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30
- e) majorité absolue : 16

Nom et prénom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
VILLEGA-ARINO Patrick	30

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. VILLEGA-ARINO.

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. VILLEGA-ARINO Patrick
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme SALLET Jeanne
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. DUART Patrick
- 4<sup>ème</sup> adjoint : M. JESTIN François
- 5<sup>ème</sup> adjoint : M. PARANTEAU Gérard
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Mme CASTAGNERA Danièle
- 7<sup>ème</sup> adjoint : M. GOYER Philippe
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Mme HIERET Anne-Marie
- 9<sup>ème</sup> adjoint : Mme FABRE-TABOURIN Frédérique
- 10<sup>ème</sup> adjoint : Mme CHADEBOST Jacqueline
- 11<sup>ème</sup> adjoint : Mme DENON-BIROT Marie-Nelly
- 12<sup>ème</sup> adjoint : M. PRADES Laurent
- 13<sup>ème</sup> adjoint : M. LABOURDETTE Marc
- 14<sup>ème</sup> adjoint : Mme DESGUERS Josiane
- 15<sup>ème</sup> adjoint : Mme PITOT Laëtitia
- 16<sup>ème</sup> adjoint : M. PENE Christian

»

Reçue en Préfecture le 19/10/17

#### 4 - Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

**M. LE MAIRE :** Oui, mes chers collègues, il s'agit donc d'une traditionnelle délibération qui permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un certain nombre de dispositions qui vous sont indiquées dans cette délégation. Sachez qu'elle ne comporte aucune modification par rapport à celles

votées en 2014 et même avant. Un article a été actualisé, mais il n'y a pas de modification sur le périmètre.

**M. DELLU** : Compte tenu de vos orientations et de vos choix politiques, nous ne souhaitons pas dessaisir le Conseil Municipal de ses prérogatives à votre profit, donc nous ne prendrons pas part au vote.

**M. CONTE** : Monsieur le Maire, nous resterons dans la lignée de notre démarche, donc nous ne participerons pas au vote.

**Mme DE MARCO** : Oui, en faisant suite à nos votes précédents, nous ne participons pas au vote.

**M. LE MAIRE** : Le groupe majoritaire, pour. Je vous remercie.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions en application de l'article L-2122-22 du CGCT, à savoir :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- de procéder, dans la limite des montants inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 du CGCT dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € dans les domaines suivants :
  - 1 - Constitutions de partie civile de la Commune afin d'obtenir réparations de tous
  - 2 préjudices et dommages subis par la Collectivité,
    - 1 - Personnel Municipal,
    - 2 - Gestion des services publics locaux (y compris blocage des prix et des revenus
    - 3 afférents à ces services),
  - 1 - Marchés et contrats de prestations de services,
    - 1 - Urbanisme,
  - 2 - Ouvrages publics :
    - Dommages causés aux usagers,
    - Dommages causés aux tiers,
    - Fonctionnement des organes des collectivités locales,
    - Pouvoirs de Police du Maire,
    - Éducation,
    - Gestion du domaine communal,
    - Mises en cause de la responsabilité de la Ville.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 40 000 €,
- de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € par an,

- d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code,
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal,
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.»

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR  
10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Oppositions)

Reçue en Préfecture le 19/10/17

**M. LE MAIRE** : Avant de lever la séance, voici les dates des trois prochains...

**M. DELLU** : La première fois en vingt-cinq ans, bravo !

**M. LE MAIRE** : Je vous avais dit que je vous convertirais, mais je ne pensais pas que cela prendrait aussi peu de temps ! Les trois prochains conseils municipaux auront lieu le lundi 30 octobre 2017 à 18 h, le lundi 20 novembre à 18 h et le lundi 18 décembre à 18 h. La séance est donc close et je vous invite, toutes et tous, à vous joindre au cocktail servi à l'espace Mauriac.

*(Applaudissements).*

L'ensemble des assesseurs ayant participé, quel que soit le vote, sont demandés pour signer le procès-verbal du Conseil Municipal.

***La séance est levée à 19 H 45***